

Source : <https://plus.lesoir.be/188296/article/2018-11-05/climat-la-belgique-hors-des-rails-pour-2020-et-2030>

Téléchargement 05 11 2018

# Climat: la Belgique hors des rails pour 2020 et 2030

Le Soir,

Lun. 05 nov. 2018

La Belgique dépassera de 21% son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030, indique la Commission européenne. Une nouvelle pierre dans le jardin de notre pays et de sa politique climatique.

Lecture zen L a Belgique fait partie des cinq pays européens qui dévient le plus de leur trajectoire climatique pour 2030. C'est ce qui ressort d'un rapport que la Commission européenne vient de publier et qui fait le point sur les progrès engrangés par l'Union européenne depuis la conclusion de l'accord mondial de Paris en décembre 2015. Selon le rapport, notre pays est en bonne voie pour rater son objectif 2020 de même que celui de 2030.

Pour rappel, dans la foulée de Paris, les 28 se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Ils se sont également fixé des objectifs en matière d'énergie renouvelables (32 % en 2030) et d'efficacité énergétique (32,5 % en 2030). Selon la Commission, si les décisions sont intégralement mises en œuvre, elles « devraient aboutir à une réduction des émissions de l'Union d'environ 45 % d'ici à 2030 ». Selon plusieurs experts, cela reste encore en-deçà de ce qui serait

nécessaire pour se mettre en parfaite conformité avec l'accord de Paris –maintenir l'élévation de la température moyenne bien en-deçà de 2°C.

Si l'Europe est dans les clous pour respecter son objectif de -20 % en 2020 (les émissions sont en chute de 22 % en 2017), il en va tout autrement pour 2030. Les politiques actuelles ne suffisent pas à atteindre la cible, avertissent les experts. Tout au plus permettront-elles de réduire les émissions européennes de 30 % en 2030. « Les États membres devront donc élaborer des politiques et des mesures visant à réduire encore davantage le niveau de leurs émissions », relève l'exécutif européen.

En 2017, les émissions ont augmenté de 0,6 % par rapport à 2016, indique l'Europe. Cette évolution est essentiellement due à une reprise des émissions industrielles et à la poursuite de la progression des émissions du transport, routier essentiellement.

La Belgique ne tire pas particulièrement son épingle du jeu. Comme prévu, notre pays a dépassé son quota annuel d'émissions en 2016 et va devoir « recourir à la flexibilité » pour rester en conformité avec ses engagements européens. C'est-à-dire, « piocher » dans un surplus accumulé les années précédentes. Pour 2020, nous ne devrions pas atteindre notre objectif, estime la Commission. C'est également le cas de l'Allemagne, du Luxembourg, de l'Autriche et de la Finlande. Mais le déficit devrait encore se creuser. Selon la Commission, « si l'on s'en tient aux mesures existantes », les émissions belges seront de 21 % supérieures à l'objectif pour 2030. Notre pays passe ainsi d'un excédent de 16 % sur la période 2013-2016 à un déficit de 21 %.

L'exécutif européen rappelle que «

dans le cadre du semestre européen, il a été recommandé que la Belgique investisse dans des infrastructures de transport existantes ou dans de nouvelles et renforce les incitations à utiliser les transports collectifs et à faibles émissions ». Les recommandations européennes se répètent d'année en année: elles portent sur l'utilisation de la fiscalité environnementale, sur le régime fiscal préférentiel attribué aux voitures de société et sur les transports routiers en général.

Michel de Muelenaere ■